

**COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 19 décembre 1974  
PC/ab

remis au telex à

PRIORITE P - 1

432

Note BIO COM (74) 311 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

Au cours de sa conférence de presse du 19 décembre, le Porte-Parole a résumé les travaux de la Commission comme suit :

1. - Réunion avec M. Fitzgerald, ministre des affaires étrangères d'Irlande

Pour sa dernière réunion de l'année, la Commission a été associée à une initiative nouvelle. En effet, M. Fitzgerald, ministre des affaires étrangères d'Irlande, qui doit présider le Conseil pendant le prochain semestre, a été reçu dans la salle de la Commission par l'ensemble des membres de celle-ci et a eu avec eux une longue discussion (plus de deux heures) sur l'organisation des travaux du Conseil pendant sa présidence, les priorités à retenir, les meilleures procédures à adopter, l'imbrication entre les travaux du Conseil et ceux du "Conseil européen" (c'est-à-dire du Conseil siégeant au niveau de Chefs de gouvernement), Il a été entendu que des contacts réguliers et personnels seront maintenus entre le président du Conseil et le président de la Commission pendant tout le semestre.

2. - Affaires sociales

La Commission a pris une série d'importantes décisions dans le domaine social :

- en adoptant un vaste programme d'action en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles (voir note P - 85)
- en arrêtant la deuxième et dernière tranche des actions qui bénéficieront du concours du Fonds européen 1974 (voir P - 88).

Ces deux dossiers ont été présentés par le vice-président Hillery au cours d'une conférence de presse ce jour.

3. - Affaires agricoles

- a) Agriculture de montagne : La Commission a arrêté une proposition au Conseil tendant à fixer la liste des régions qui pourront bénéficier de crédits du FEOGA, /orientation au titre de la directive sur l'agriculture de montagne et des régions défavorisées de la Communauté. (voir P - 89)
- b) Viande bovine : (voir à ce sujet notre note BIO 310).
- c) Sucre : subventions à l'importation (voir à ce sujet notre note BIO 309).

4. - Programme pluriannuel du Centre commun de recherche

(voir à ce sujet notre note P - 87).

./.

## 5. - Emprunts Euratom

Les objectifs de la politique énergétique de la Communauté pour 1985 adoptés par le Conseil le 17.12.74 prévoient une diminution de la dépendance énergétique de la Communauté de 63 % à 50 % au moins. Ceci implique des investissements considérables dans les centrales nucléaires. Le financement de ces investissements posera des problèmes aux entreprises concernées.

C'est dans cette optique que la Commission propose au Conseil d'utiliser les moyens financiers prévus à l'art. 172, IV CEEA. Elle demande donc au Conseil l'autorisation cadre pour l'émission des emprunts. Cette autorisation portera sur 500 MUC par an.

Les conditions des emprunts sont à négocier par la Commission au mieux des intérêts, en fonction des conditions du marché et selon les exigences imposées par la durée des prêts.

Les dépenses et recettes concernant ces emprunts seront inscrites à la partie "recherche et investissements" du budget de la Communauté.

Les emprunts seront redistribués sous forme de prêts aux Compagnies électriques qui les garantissent aux conditions bancaires normales.

Ces prêts seront libellés dans la même devise que l'emprunt et assortis de conditions de taux, de durée et de garantie permettant de couvrir entièrement le service des emprunts et n'entraîneront donc, en principe, aucune charge pour le budget communautaire.

Ce financement par la CEEA se basera dans une large mesure sur les expériences que la Commission a pu recueillir pendant plus de 20 ans dans le cadre du Traité CECA. Jusqu'à présent la CECA a émis des emprunts d'une contre-valeur de 2,1 milliards U.C.

La participation financière de la Commission d'après le Traité CEEA ne remplacera pas le financement traditionnel des investissements dans le secteur "Energie"; elle offre plutôt une possibilité supplémentaire de financement en mobilisant des capitaux auxquels les entreprises d'électricité n'ont pas accès normalement.

Les prêts Euratom ne dépasseront en principe pas 30 % des autres prêts contractés par les entreprises.

La Commission rappelle que le financement de centrales électriques à base de charbon est déjà possible d'après le Traité CECA.

Un premier prêt d'un montant d'environ 124 MUC a été accordé cette année.

## 6. - Négociations avec l'Egypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël

La Commission a arrêté hier, dans ses grandes lignes, une communication au Conseil concernant l'ouverture de négociation avec l'Egypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie, ainsi que la négociation d'un protocole complémentaire avec Israël. Cette communication devra toutefois subir une mise au point technique avant sa transmission au Conseil vers la mi-janvier.

En ce qui concerne l'Egypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie, pays qui relèvent de l'approche globale méditerranéenne, et qui ont formellement demandé l'ouverture de négociations avec la Communauté en vue de conclure des accords de coopération, la Commission propose des accords analogues quant à leur structure à ceux qui sont en cours de négociation avec les pays du Maghreb.

Parallèlement la Commission propose d'accepter la demande israélienne d'ajouter à l'accord projeté un protocole financier.

Nous pourrions vous donner plus de détails après transmission de cette communication au Conseil.

#### COMECON

DIS. La Commission est en communication avec le Secrétariat Général du COMECON en vue de fixer les modalités de la prise de contact envisagée entre les deux organisations. Aucun commentaire à formuler pour le moment. Fin DIS.

#### 7. - Mesures italiennes

A partir d'aujourd'hui, l'Italie dispose du concours financier à moyen terme de la Communauté. Rappelons les conditions financières :

Montant :	1.159.200.000 UC
Durée :	3 1/2 ans
Intérêt :	Le Conseil a arrêté hier, sur proposition de la Commission, le taux de $7 \frac{9}{16} \%$ = 7,5625 %.

Il convient de révéler l'importance des conditions d'ordre économique liées à ce prêt. Celles-ci ont été établies par le Conseil sur propositions de la Commission en avec le gouvernement italien. Le Conseil y indique des dates et buts précis qui feront l'objet d'une surveillance par la Commission, notamment dans les domaines suivants :

- dans la politique des crédits,
- dans la fiscalité,
- dans l'organisation administrative et
- dans la politique d'investissement.

#### 8. - Taxe à l'exportation de produits transformés contenant du sucre

La Commission a adopté les modalités d'application d'une taxe à l'exportation de certaines marchandises contenant du sucre (teneur en poids de saccharose égale au supérieure à 35%), qui doit entrer en application le 23 décembre.

Cette mesure concerne une grande variété de confiseries et de petits gateaux énumérés dans le règlement CEE no 1059/69. D'autres mesures sont prévus pour les fruits et les légumes et le lait de conserve. Les pays les plus concernés sont en ordre décroissant: Grande Bretagne, Pays Bas, Danemark, Italie.

Le taux de la taxe à l'exportation est de 20 UC pour 100 kg de saccharose.

Permanences du Groupe du Porte-Parole pendant les congés de Noël

La salle de presse sera fermée du 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus.

La permanence sera assurée comme suit :

Melle Klein et M. Ferraton, les 23, 27 , 30, 31 décembre et 2 janvier matin.

M. Olivi à domicile les 24 et 26 décembre,

M. Santarelli à domicile le 28 décembre.

A tous et à toutes, mes remerciements pour l'excellente collaboration tout au long de l'année. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Amitiés.

B. OLIVI

